



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Municipalité

Arzier - Le Muids, le 8 mars 2022

Communication relative aux abris de Protection Civile (PC)

Madame, Monsieur,

Suite à plusieurs interrogations reçues, et après avoir coordonné avec le Service de la Sécurité Civile et Militaire du Canton de Vaud (SSCM), ainsi qu'avec l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC), nous sommes en mesure de vous apporter les réponses suivantes :

En préambule, il convient de souligner que, bien que le climat actuel puisse être anxiogène et soulève des inquiétudes et interrogations de la population, les autorités ne disposent d'aucune information concrète inquiétante qui les obligerait à déclencher des mesures d'urgences immédiates. De plus, l'ORPC confirme avoir la capacité opérationnelle de garantir des places pour les résidents du District si la situation évoluerait de façon négative et se tient prête avec son plan de distribution de comprimés iode si la Confédération devait le décider.

Néanmoins, en cas de situation d'urgence, le service cantonal (SSCM), avec la collaboration des ORPC, communiquera directement aux habitants l'adresse de l'abri qui leur sera attribué. Cette tâche n'échoit pas à la Commune. Dès lors, si les sirènes d'alarmes devaient retentir, en dehors du test annuel, il est nécessaire que la population écoute la radio, suive les directives qui leurs seront communiquées par les autorités et avertisse son voisinage. Les abris étant conçus pour un séjour temporaire, la population doit amener elle-même de la nourriture et des vêtements. Le site Alertswiss, sous la rubrique « Préparation », met à disposition une check-list des préparatifs détaillés en 9 point. Le cas échéant, des informations complémentaires seront transmises aux communes en temps utile.

Pour terminer, nous vous informons que le Canton de Vaud a mis en place une FAQ sur son site internet, qui évoluera au fur et à mesure des conditions et selon les besoins. Vous avez également la possibilité de télécharger l'application Alertswiss, disponible sur protpop.ch, qui sera utilisée par l'Office fédéral de la protection de la population pour transmettre les informations en cas de nécessité.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La Municipalité